

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°41/2026
Virement de crédit n° 3 budget général 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-6,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 27 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Vu la délibération n°21/2026 du Conseil municipal du 27 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget communal et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits ouverts dans chaque section,
- Considérant la nécessité d'ajouter des crédits budgétaires sur l'opération budgétaire 332 « travaux et matériel équipement sportif » pour la rénovation de la piste de saut et d'athlétisme du stade Jean Vidal,
- Considérant la nécessité d'ajouter des crédits budgétaires sur l'opération budgétaire 345 « extension cimetière communal » pour l'aménagement du cimetière Saint Michel,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder à un virement de crédits d'un montant de 51 299,33 € vers :

- le compte 2128 « autres agencements et aménagements » - opération 332 « travaux et matériel équipement sportif » - fonction 322 « stades » pour 22 115,52 €,
- et vers le compte 21316 « équipements du cimetière » - opération 345 « extension cimetière communal » - fonction 025 « cimetières et pompes funèbres » pour 29 183,81 €,
- depuis le compte 2041512 « Bâtiments et installations » - fonction 510 « Services communs ».

ARTICLE 2 : Les crédits budgétaires sont modifiés conformément au mouvement décrit ci-dessus.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire, transmise au représentant de l'État dans le département et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa plus prochaine séance.

ARTICLE 3 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services et Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 30 juillet 2026

Le Maire,
Bernard DELBRUEL



Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le 30/07/2026



ID : 081-218101442-20260730-DEC_41_2026-AI